

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL/EURL) CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

Formulaires

Formulaire de déclaration relative aux gérants et autres personnes liées à la société (M3 SARL-SELARL).

OU

Formulaire de déclaration de modification (M2) si d'autres modifications ont lieu en même temps.

ET dans tous les cas,

Formulaire TNS pour le gérant majoritaire ou pour tous les gérants en cas de co-gérance majoritaire.

Pièces justificatives

POUR LE(S) GÉRANT(S)¹

1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.

- Gérant(s) de nationalité française

1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

- Gérant(s) de nationalité étrangère résidant en France

➤ **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**

1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité².

➤ **Pour les autres ressortissants**

1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel³, permettant l'exercice d'une activité commerciale⁴.

- Gérant(s) de nationalité étrangère non résidant en France

1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité⁵.

¹ En cas de présence d'une personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société (fondé de pouvoir), il faut fournir les mêmes pièces.

² Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

³ Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

⁴ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'[article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile](#)

⁵ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le gérant.
- En cas de modification des statuts suite au changement de gérant, 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le gérant.
- En cas de cession(s) de parts, 1 copie des statuts modifiés, certifiée conforme par le gérant.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

AUTRES PIÈCES

• En cas de déclaration d'un conjoint/partenaire pacsé collaborateur⁶

- Pour le conjoint : 1 extrait original d'acte de mariage ou 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du mariage ou 1 copie du livret de famille à jour.
- Pour le partenaire pacsé : 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du PACS ou 1 certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance.
 - **Pour le 92 uniquement**, ajouter 1 original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
 - **Pour le 95 uniquement**, ajouter 1 copie de la pièce d'identité du conjoint/partenaire pacsé en cours de validité.

• En cas de nomination de commissaires aux comptes, titulaires et suppléants

- 1 copie (pour les départements 75, 78, 92 et 93) ou 1 original (pour les départements 94 et 95) de la lettre d'acceptation des fonctions par les commissaires aux comptes titulaires et suppléants.
- 1 copie de l'attestation d'inscription à la compagnie régionale des commissaires aux comptes, sauf pour le 94.

• En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁷ mise à jour.

• En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le gérant, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

⁶ Sauf pour le 94.

⁷ Consulter votre CFE ou le site www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs.